



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CHER - ARRONDISSEMENT DE VIERZON

COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit juin, à 18h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué s'est réuni à la Grange de Chambord à **LURY SUR ARNON** en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain **MORNAY**, Président.

Date de convocation :

22 juin 2021

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 16

Etaient présents : M. Alain **MORNAY**, Président, Mme Laure **BAILLEUL**, M. Bernard **BAUCHER**, Mme Chantal **CREPAT**, Mme Agnès **DELANNOY**, M. Alain **DE GALBERT**, M. Jany **FOUGERE**, M. Eric **KORCABA**, M. Filipe **MAIA**, M. Jacky **MORTIER**, M. Olivier **HOCHEDDEL**, M. Rémy **POINTEREAU**, M. Damien **PRELY**, M. Pascal **RAPIN**, M. Thierry **SIMONI**, M. Julien **YVON**, membres.

Pouvoirs : Mme Muriel **LECLEIR** donne pouvoir à M. Bernard **BAUCHER**,
Mme Isabelle **VILLEMONT** donne pouvoir à M. Alain **MORNAY**
Mme Pascale **DIAS** donne pouvoir à M. Alain **DE GALBERT**
M. Jean-Sylvain **GUILLEMAIN** à Chantal **CREPAT**

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer.

1- Autorisation du Président à signer le marché voirie pour 2021

Le Président expose l'article L 5211.11 qui prévoit que « *le Président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant* ».

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 juillet 2020 attribuant délégation de pouvoir, mentionnant que M. Le Président peut prendre « toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et services pouvant être passés sans formalité préalable et qui ne sont pas soumis à l'obligation de transmission au service du contrôle de légalité »,

Compte tenu de son montant supérieur à 209 000 €, le marché de travaux voirie pour 2021 est transmissible en Préfecture. Dès lors, ce marché n'est pas concerné par la délégation de pouvoir défini par la délibération du conseil communautaire du 27 juillet 2020.

Afin que les travaux de voirie pour 2021 puissent débiter dès que possible, il est donc proposé au conseil communautaire de donner délégation à M. le Président pour signer tous les documents relatifs à l'ensemble de la procédure du marché de travaux de voirie.

Le Président devra rendre compte au conseil communautaire des décisions prises concernant ce marché en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'attribuer à M. le Président la délégation de signature concernant le marché de travaux de voirie pour 2021.

2 - Attribution du marché de travaux construction des ateliers-relais à la ZA la Garenne

Par décision du conseil 28 septembre 2020, le conseil a délégué au Président la signature du marché de travaux de construction des ateliers-relais à la ZA la Garenne avec obligation pour le Président de rendre compte au conseil communautaire des décisions prises concernant ce marché en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Suite à l'appel d'offres diffusé du 4 mars au 6 avril 2021, sur la base de l'analyse des offres étudiées par la CAO du 22 avril, les entreprises retenues sont les suivantes :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	MONTANT € HT
1 -Gros œuvre	JD constructions 2	169 035.81
2 -Charpente métallique	Charpentes Brossard Plus	48 440
3 -Couverture acier/bardages	Bourges Etanchéité	127 029.59
4 -Menuiseries extérieures/serrurerie	Ateliers menuiseries des Forges	50 555.19
5-Cloisons/doublages/menuiseries intérieures, plafond, peinture	Lagrange Michel	43 470
6 -Revêtements de sols	Sols du Berry	14 500
7 -Chauffage/ventilation/plomberie	Patrick Villoin	62 000
8 -Electricité courants forts et faibles	SDEE	49 278.84
9 -VRD/espaces verts	Colas	185 044.97
TOTAL		749 354.40

Selon le règlement de consultation, l'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée dans le cadre de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 (Code de la Commande Publique) en fonction des critères énoncés ci-dessous et selon la pondération indiquée :

- Prix des prestations : 50%
- Valeur technique de l'offre (qualité des matériaux, prise en compte de la protection de l'environnement) : 25%
- Engagement et délais d'exécution (respect du planning / optimisation) : 15%
- Capacités techniques (qualifications, références similaires) : 10%

Une 1^{ère} réunion avec les entreprises est programmée le 9 juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve **UNANIMEMENT** le compte rendu ci-dessus détaillé.

3 - Création de la commission CTG « Convention Territoriale Globale »

Suite à la présentation de la CTG (Convention Territoriale Globale) par la CAF lors du conseil du 17 mai, il a été proposé de créer la nouvelle commission CTG.

Suite à un appel à volontaires adressé à chaque commune, il est proposé au conseil de valider la composition de la commission CTG comme suit :

Brinay :	Fabienne ROBIN
Cerbois :	Valérie JOSSET
Chéry :	Damien PRELY
Lazenay :	Marylène LEVILLAIN
Limeux :	Elodie PAIRAULT
Lury :	Angélique LAMY
Mereau :	Laure BAILLEUL
Preuilly :	Angélique PICAULT
Quincy :	Agnès DELANNOY
Ste Thorette :	Alain DOS REIS
Poisieux :	Jean-Jacques MENIGON

Compte tenu du rôle du département dans ce type d'échanges et du contexte électoral actuel, la commission CTG se réunira en septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de créer la commission CTG tel que décrit ci-dessus.

4 – Retrait de la délibération 2021-43 concernant la soulte de Massay et proposition d'un nouveau vote ayant le même objet.

Suite au vote du conseil communautaire en date du 17 mai concernant la soulte de Massay, la Préfecture a demandé, par courrier du 2 juin 2021, que les termes de la délibération soient modifiés.

Il est donc proposé au conseil de retirer la délibération 2021-43 en date du 17 mai et de voter le texte suivant :

Lors du conseil du 1^{er} février dernier, le conseil communautaire de Cœur de Berry a voté le montant de la soulte à **840 237.64 €**, lequel a été communiqué par voie postale à la mairie de Massay le 05.02.2021 avec un délai de réflexion de 2 mois et une réponse attendue pour le 5 avril au plus tard.

La Communauté de communes restant sans réponse de la part de la Commune de Massay, il est proposé au conseil de saisir le Préfet du Cher afin qu'il se prononce sur le montant de la soulte. Le Préfet, une fois saisi, à 6 mois pour se prononcer. Sa décision est susceptible de recours gracieux (2 mois) puis contentieux (2 mois).

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** :

- le retrait de la délibération 2021-43,
- de saisir le Préfet du Cher afin qu'il se prononce sur le montant de la soulte ci-dessus mentionnée.

5 - Aides aux TPE du fait du COVID

Du fait du dernier confinement, il est proposé au conseil de voter une aide aux entreprises soumis à l'obligation de fermeture administrative durant le dernier confinement :

Communes	Entreprises en difficulté	Montant Total aides sur 1 mois
Lury-sur-Arnon	Le Berougasse, restaurant	500
Méreau	Le Boudoir de Céline (Bellavia), esthéticienne	623
	Zen et forme	1440
	Restaurant la Mire	500
Quincy	Le firmament	500
	Bar de la Croix blanche	500
	Le petit Ramoneur	500
	TOTAL	4 563

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'attribuer une aide financière aux entreprises en difficulté tel que défini ci-dessus.

6 - Aides à l'investissement des TPE

L'entreprise LM Rénove à Preuilley fait une demande d'aide financière auprès de la CDC, dans le cadre des aides à l'investissement accordées aux TPE, pour l'achat d'un fourgon à benne amovible d'un montant de 24 074 € HT. L'aide financière demandée est de 4 815 € soit 20% du montant du projet. Pour rappel, l'aide financière maximale pour un projet est de 5 000€.

Le dossier est déposé complet à la CDC en date du 25 mai 2021.

Il est proposé au conseil de voter l'aide financière ci-dessus proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** de verser une aide financière à LM rénove d'un montant de 4 815 €.

7 - Vote de la convention avec l'AD2t pour la mise en place de l'action « It's wine time » - convention en annexe

En partenariat avec l'AD2t, l'association Tourisme et Territoires du Cher, la CDC souhaite organiser l'action «it's wine time » qui se décline en 4 temps de dégustation-visite sur le territoire de Cœur de Berry :

Le 17/07 au château de la ferté à Lazenay (à confirmer),

Le 23/07 à la plage de Preuilley

Le 07/08 à l'église de Saint Aignan à Brinay

Le 04/09 sur le site Clunisien à Chéry

La communication sur ces événements, la gestion des inscriptions et de la billetterie, la mise à disposition et l'installation du matériel de réception (tables, chaises...) sont assurées par l'AD2t. La CDC via la Villa Quincy se charge de la gestion et de l'animation des dégustations et des visites par la mise à disposition des agents de la Villa.

Sur un billet vendu au prix de 12 €, le CDC récupère 9 €, sur un billet vendu 6 €, la CDC récupère 3 €

Il est proposé au conseil d'autoriser la Président à signer la convention avec l'Association AD2t.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'autoriser le Président à signer la convention avec l'AD2t pour la mise en place de l'action « it's wine time ».

8 - Vote de la convention avec le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif)

Dans le cadre de l'organisation des jeux d'été en Berry du 7 juillet au 16 juillet 2021 – soit 6 jours d'activités sur le territoire de Cœur de Berry à destination des 12-17 ans, il est proposé au conseil de voter la convention avec le CDOS pour la mise en place de ces activités sportives et culturelles.

Le coût pour la CDC Cœur de Berry est de 1 400 € pour cette période.

Le nombre de jeunes inscrits pour cet été dépasse les attentes puisque la CDC compte jusqu'à 34 inscrits pour certaines activités.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** d'autoriser le Président à signer la convention avec le CDOS pour la mise en place de l'action « jeux d'été en Berry 2021 ».

9 - Demande modificative de DETR/DSIL 2021 pour le projet de construction d'une halle d'activités associatives et sportives

Le Président expose.

La Communauté de communes envisage de construire une halle d'activités associatives et sportives sur la Commune de Sainte Thorette.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux - études	460 900 €	Etat – DETR/DSIL (50 %)	239 618
Mobilier sportif	18 336 €	CRST-Région centre (20%)	95 847
		Agence Nationale du Sport (10%)	47 924
		Autofinancement (20 %)	95 847
TOTAL	479 236 €	TOTAL	479 236 €

M. le Président propose :

- d'approuver le projet de construction d'une halle d'activités associatives et sportives
- d'inscrire le financement de ce projet au budget 2021,
- de solliciter une subvention d'un montant de **239 618 €** à la Préfecture du Cher dans le cadre de la **DETR/DSIL** de l'année 2021,
- de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le conseil décide **UNANIMEMENT** :

- ✓ d'approuver le projet de construction d'une halle d'activités associatives et sportives
- ✓ d'inscrire le financement de ce projet au budget 2021,
- ✓ de solliciter une subvention d'un montant de **239 618 €** à la Préfecture du Cher dans le cadre de la **DETR/DSIL** de l'année 2021,
- ✓ de l'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier et à signer tous les documents s'y rapportant.

DIVERS

- Le président informe le conseil de la démission pour raisons personnelles de Mme Muriel Lecleir, 1^{ère} vice-présidente.

- M. Baucher tout en s'interrogeant sur le devenir à moyen et long terme de la CDC Cœur de Berry préconise la poursuite de la structuration du territoire en profitant au maximum des possibilités de financement existant. Dans cet esprit, il souhaite que soit mise à l'étude à l'échelon intercommunal l'éventualité à Brinay d'une micro- crèche supplémentaire, dont il préfère la formule par rapport à celle d'une MAM , projet privé recueillant moins de financement. Il indique avoir eu des contacts avec la CAF et souhaite que la présentation de la CAF au conseil du 17 mai soit envoyée à tous les membres.

Mme Delannoy en charge de la commission rappelle que la CDC a été saisie de plusieurs demandes identiques, outre celle de Brinay : Chéry, extension de Sainte Thorette et Méreau, et que les listes d'attente comportent plus d'une cinquantaine de noms.

- La directrice de la CDC fait état d'une demande du PETR d'un ou deux élus pour participer à une commission : « projet alimentaire territorial » dont l'objectif est en priorité le développement des circuits courts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée vers 20h15.